



EUROPE DIRECT
Normandie Vire

Carrefour
Rural
Européen des
Acteurs
Normands

Bulletin d'adhésion
au CREAN
2023

- Je souhaite **adhérer à l'association CREAN**
- Je joins mon règlement au présent courrier et je souhaite recevoir en retour une facture acquittée
- Je souhaite recevoir une facture pour effectuer le règlement (*uniquement pour les personnes morales*)

Nom, prénom
(du représentant légal
pour les structures)

Organisation

Fonction

Adresse

Téléphone

E-mail

Site web

Personne contact
pour les structures
fonction et coordonnées

Merci de sélectionner l'adhésion correspondant à votre statut et d'indiquer le montant total 2023 :

⇨ **COLLECTIVITES LOCALES ET ORGANISATIONS TERRITORIALES**

Nombre d'habitants	Montant de l'adhésion annuelle	Montant total de votre adhésion 2023 en €
Moins de 20 000	400 €	
De 20 000 à 30 000	500 €	
De 30 000 à 50 000	600 €	
De 50 000 à 100 000	800 €	
De 100 000 à 150 000	1 000 €	
+ de 150 000	1 500 €	
<i>Droit d'entrée lors de la 1^{ère} adhésion</i>	<i>100 €</i>	

⇒ **PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)**

Montant de la cotisation annuelle	Droit d'entrée lors de la 1 ^{ère} adhésion	Montant total de votre adhésion 2023 en €
500 €	100 €	

⇒ **AUTRES ORGANISATIONS** (associations, fédérations, consulaires, organismes de formation, ...)

Budget annuel	Montant de la cotisation annuelle	Droit d'entrée lors de la 1 ^{ère} adhésion	Montant total de votre adhésion 2023 en €
Moins de 50 000 euros	50 €	0 €	
De 50 000 à 150 000 euros	150 €	50 €	
Plus de 150 000 euros	250 €	50€	

⇒ **PERSONNES PHYSIQUES**

Montant de l'adhésion annuelle individuelle	30 €	Montant total de votre adhésion 2023 en €
Tarif Etudiants/Demandeurs d'emploi (sur justificatif)	5 €	

Modalités de règlement :

- Adresser le présent bulletin d'adhésion rempli au CREAN
 - Paiement par chèque à l'ordre du CREAN
- ou par virement (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0117 7390 774)

Pourquoi adhérer au CREAN ?

Objectifs généraux :

La vocation du CREAN est d'être un relais européen dont l'objectif est de porter l'information communautaire au sein même des communautés rurales et, ce faisant, de susciter des actions favorisant le développement de la région et la participation de la société rurale à la construction européenne. Y adhérer, c'est :

- Participer à une communauté d'acteurs locaux qui œuvrent pour le développement local et l'intégration de la dimension européenne sur leur territoire
- Bénéficier d'un appui personnalisé sur des démarches de développement local et/ou européennes à des conditions préférentielles

Objectifs spécifiques :

- Suivre les actions menées par le CREAN et contribuer à leur développement
- Valoriser vos activités en développant ou renforçant leur inscription dans une dynamique territoriale et européenne
- Partager et confronter des points de vue sur l'Europe et le développement territorial
- Bénéficier d'un accès prioritaire au centre de ressources sur l'Union européenne, ses politiques et les programmes communautaires :
 - Compléter et croiser vos informations sur l'Union européenne (actualités, textes législatifs...) avec une information à la source émise par le CREAN, centre régional d'information sur l'Union européenne et labellisé Europe Direct par la Commission européenne
 - Disposer d'un guide pour trouver l'information qu'il vous faut dans le foisonnement d'informations sur l'Union
 - Obtenir les textes et les informations relatifs à des appels d'offres et à propositions rapidement, et bénéficier d'un premier accompagnement si vous souhaitez y répondre dans le cas d'un projet précis
 - Etre automatiquement destinataire des flashes d'info du CREAN et de messages d'alerte sur des appels à propositions, des recherches de partenariat et des événements en lien avec votre secteur d'activité
- Accompagnement approfondi et personnalisé pour :
 - Rechercher des financements et/ou de partenaires européens
 - Elaborer une demande de subvention
 - Gérer et diffuser de l'information européenne au sein de votre structure ou de votre réseau
 - Organiser une manifestation à thématique européenne
 - Intervenir sur une thématique européenne spécifique

** 1 journée par an à titre gracieux, hors frais de déplacement*